



## PRÉVENIR ET FAIRE FACE

### Hygiène et nettoyage

- Mettre en place des consignes de désinfection pour le matériel **avant et après** chaque client (ciseaux, brosses, peignes, rasoirs...) à l'aide de lingettes et/ou sprays.
- Mettre en place des consignes de nettoyage :
  - \* Ne pas utiliser le sèche-cheveux pour nettoyer les tablettes (favoriser une éponge humide).
  - \* Limiter l'utilisation du balai en aspirant les cheveux au sol.
  - \* Disposer d'un lavabo dédié au nettoyage des outils ou à défaut, utiliser les bacs shampoings.
- Mettre en place une procédure pour la prise en charge des clients porteurs de parasites (poux, teignes...).

### Risques Psycho-Sociaux (RPS)

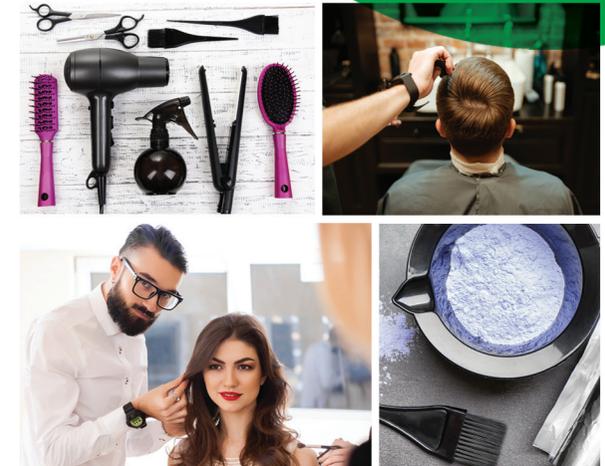
- Éviter de prendre en charge des clients sans rendez-vous si le planning est déjà complet.
- Sensibiliser les salariés aux risques d'agressions physiques et verbales et instaurer une conduite à tenir.
- Mettre en place un temps d'échanges avec les salariés (au moins une fois par an de façon collective et individuelle).

### Autres

- Disposer d'un espace pour les pauses et les repas séparé des postes de travail et au calme (sans le fonctionnement des machines à laver et/ou sèche-linge), isolé du salon par une porte.
- Intégrer le critère "bruit" lors de l'achat de matériels (sèche-cheveux, lave-linge...).
- Veiller à effectuer les vérifications périodiques obligatoires (électricité, extincteur, aération/ventilation).
- Éviter la présence d'obstacles au sol (cartons, fils électriques des sècheurs, effets personnels des clients...).

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Dossier "Coiffure" sur le site de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- Vidéos et documentations sur le site internet de la CARSAT Centre-Ouest : [www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)
- Réaliser et mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) → L'APST37 peut vous accompagner dans cette démarche et mettre à votre disposition notre outil informatique



Décembre 2017 - © Com to the City - Droits réservés

2, avenue du Professeur Alexandre MINKOWSKI  
37170 Chambray les Tours  
[www.apst37.fr](http://www.apst37.fr)

## EMPLOYEURS



## COIFFURE

### Risques professionnels

Réglementation  
Prévention  
Actions

[www.apst37.fr](http://www.apst37.fr)

## CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

### Article L.4121-1 du Code du Travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé **physique** et **mentale** des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels.

2° Des actions d'information et de formation.

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

### Article L.4644-1 du Code du Travail

"L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise".

## METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION, POURQUOI ?

Maîtriser les risques professionnels dans l'entreprise permet :

- D'améliorer les conditions de travail.
- D'éviter le Turn-Over et de réduire l'absentéisme.
- D'influer sur l'activité.
- D'agir sur les cotisations grâce à la baisse des accidents de travail et maladies professionnelles.
- D'améliorer l'image de l'entreprise pour les salariés et la clientèle.

## QUELLES ATTEINTES POUR LA SANTÉ ?

Les métiers de la coiffure exposent les salariés à des situations de travail pouvant entraîner l'apparition de pathologies telles que :

### Troubles veineux :

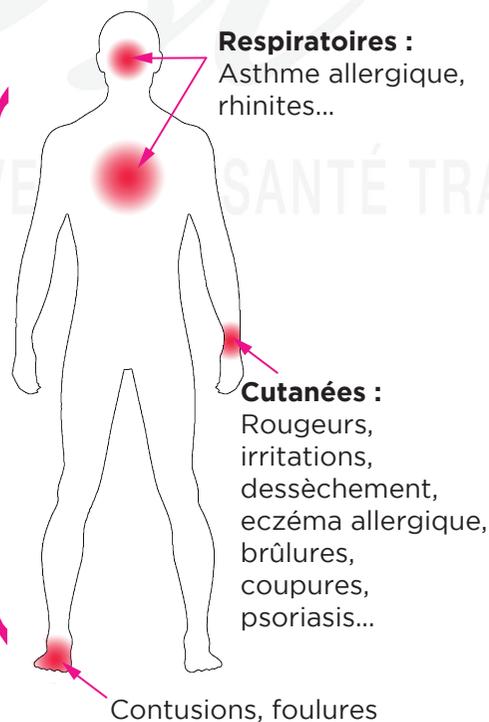
Jambes lourdes, varices...

### TMS\* :

Lombalgies, épicondylites, tendinites, syndromes du canal carpien

### Autres :

Trichogranulomes, infections par voie sanguine (VIH, Hépatites...) infections parasitaires (Gale, impétigo, teigne, poux...)



**Respiratoires :**  
Asthme allergique, rhinites...

**Cutanées :**  
Rougeurs, irritations, dessèchement, eczéma allergique, brûlures, coupures, psoriasis...

Contusions, foulures

Maladies professionnelles en 2015

80% d'affections périarticulaires  
12% d'eczéma allergique  
(source cnamts)

\* Troubles Musculo Squelettiques

## LES PISTES D'ACTION

### Risque chimique

- Consulter les fiches techniques des produits.
- Privilégier les produits les moins dangereux et les moins volatils (poudres compactes, cires...).
- Réserver une zone spécifique aux préparations (couleurs, décolorations...) avec aspiration à la source (caisson, hotte...).
- Permettre le renouvellement de l'air ambiant avec une ventilation générale et aérer quotidiennement le salon.
- Fournir des Équipements de Protection Individuelle :
  - \* Gants (en nitrile) : Pour la technique, y compris les shampoings, et pour la manipulation des produits d'entretien.
  - \* Masques : En l'absence d'aspiration.
  - \* Tabliers : Pour les couleurs.
- Sensibiliser les salariés sur la protection des mains (crèmes protectrices, savons neutres pour le lavage...).

### Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

- Adapter le poste de travail en s'équipant :
  - \* D'un tabouret de coupe à roulettes, réglable en hauteur, avec ou sans dossier.
  - \* D'un fauteuil client réglable en hauteur.
  - \* D'une desserte mobile.
  - \* De matériels adéquats (ciseaux avec repose doigt, sèche-cheveux léger et peu bruyant...).
  - \* De bacs à shampoings réglables en hauteur.

D'une manière générale, veiller à ce que les salariés aient suffisamment d'espace à leur poste de travail (sous les bacs à shampoings, déplacement autour du fauteuil de coupe, encombrement des sols...)

- Sensibiliser les salariés sur les TMS et s'informer des nouvelles pratiques et techniques liées au métier.
- Instaurer une polyvalence des tâches.